



Municipalité de Beaumont
48, Chemin du Domaine
Beaumont (Québec) G0R 1C0
Téléphone : 418-833-3369
Télécopieur : 418-833-4788

BOÎTES AUX LETTRES RURALES

BOÎTE AUX LETTRES RURALES

Si vous résidez en bordure d'un chemin rural, vous devez préparer les aménagements pour l'installation de votre boîte aux lettres.

Postes Canada dispose de normes à cet effet et d'un plan d'installation. Ces normes sont toujours en vigueur et ont été adoptées par le ministère des Transports du Québec et la Municipalité.

Consignes d'installation

En période hivernale, vous devez :

Installer votre boîte aux lettres à environ 1,5 mètre de la ligne de rive de la route.

Protéger vos installations contre la neige poussée sur votre terrain en installant des balises à proximité pour indiquer la présence d'une boîte aux lettres. Si la boîte n'est pas installée convenablement et n'est pas protégée contre les opérations de déneigement, la Municipalité ne vous dédommagera pas pour les bris causés.

Bonne méthode



Mauvaise méthode

